

Actionnaires d'Atos Origin :

Participez ou votez à l'assemblée du 12 juin 2008

Ce guide s'adresse à tous les actionnaires d'Atos Origin qui souhaitent participer ou voter à l'occasion de l'assemblée générale du 12 juin 2008.

1. Je souhaite être présent à l'Assemblée

Vous devez demander une carte d'admission, pour être admis à l'Assemblée et y voter. Pour obtenir cette carte, retourner le formulaire de vote ; cocher la case A, dater et signer en bas du formulaire.

La réunion de l'Assemblée générale mixte du 12 juin commençant à 15 h précises, il convient de :

- Se présenter à l'avance au service d'accueil et au bureau d'émargement en étant muni de la carte d'admission pour la signature de la feuille de présence.
- Ne pénétrer dans la salle qu'avec le dossier de l'assemblée et le matériel permettant de voter en séance, qui seront remis au moment de la signature de la feuille de présence.

2. J'ai déjà demandé une carte d'admission pour l'assemblée générale du 22 mai, ai-je besoin d'en demander une nouvelle ?

Non, cela n'est pas nécessaire ; la Société Générale vous enverra une nouvelle carte d'admission pour l'assemblée du 12 juin 2008.

3. Je ne pourrai pas être présent à l'Assemblée mais souhaite voter à distance ou donner procuration

En utilisant le formulaire de vote, vous pouvez choisir l'une des trois solutions suivantes :

- Donner pouvoir au Président : il vous suffit de cocher la case B du formulaire, dater et signer en bas du formulaire.
- Voter par correspondance : il convient de cocher la case B et le cadre situé à gauche « Je vote par correspondance ». Ensuite :

- Concernant les résolutions présentées ou agréées par le Directoire :
 - Vous souhaitez voter « Pour » l'ensemble des résolutions présentées ou agréées par le Directoire : vous n'avez rien à cocher de plus que la case B et le cadre situé à gauche « Je vote par correspondance »,
 - Vous souhaitez voter « Contre » certaines résolutions présentées ou agréées par le Directoire : noircissez la ou les cases correspondantes.
- Concernant les projets de résolutions présentés par les actionnaires, non agréés par le Directoire :
 - Votez pour chaque résolution en noircissant « Oui » ou « Non » les cases correspondantes. Si vous ne noircissez aucune case, par défaut votre vote sera enregistré comme « Abstention ».

Vous avez également la possibilité de vous exprimer pour le cas où des amendements ou résolutions nouvelles seraient présentés en assemblée en cochant les cases correspondant à votre choix :

- Donner pouvoir au Président de voter en votre nom, ou
 - Vous abstenir (l'abstention équivalant à un vote contre), ou
 - Donner procuration pour voter en votre nom, en précisant le nom du mandataire.
- Vous faire représenter par votre conjoint ou par un autre actionnaire (personne physique ou morale) : il vous suffit de cocher la case B, et de donner toutes indications d'identité de votre mandataire dans le cadre situé à droite, « Je donne pouvoir à ».

Une fois votre choix effectué, n'oubliez pas de dater et signer en bas du formulaire.

4. A qui dois-je retourner le formulaire dûment rempli ? Quelle est la date limite ?

Les documents sont à retourner :

- Si vos actions sont inscrites au nominatif, à Société Générale - Service Assemblées – 32 rue du Champ de Tir – 44312 Nantes Cedex 3
- Si vos actions sont au porteur, à l'intermédiaire qui assure la gestion de votre compte titres.

Les documents doivent être reçus par la Société Générale, ou votre intermédiaire si vos actions sont au porteur, au plus tard le 9 juin 2008.

5. J'ai déjà voté par correspondance ou envoyé une procuration pour l'assemblée générale du 22 mai 2008, est-ce que je dois renvoyer quelque chose ? Ai-je le droit de changer le sens de mon vote ?

Les formulaires de vote par correspondance qui ont été retournés pour l'assemblée générale du 22 mai 2008, ainsi que les procurations données pour cette assemblée, restent valables pour l'assemblée du 12 juin 2008.

Toutefois, tout actionnaire a la possibilité de modifier, s'il le souhaite, son vote par correspondance ou par procuration. Il lui suffit pour cela de compléter et d'adresser un nouveau formulaire de vote.

6. J'ai voté par correspondance ou par procuration, ou demandé une carte d'admission pour l'Assemblée convoquée le 22 mai 2008. Puis-je choisir un autre mode de participation pour l'assemblée du 12 juin 2008 ?

Tout actionnaire reste libre de choisir un nouveau mode de participation pour l'Assemblée convoquée pour le 12 juin, indépendamment de celui exprimé pour l'Assemblée convoquée pour le 22 mai.

7. J'ai fait une demande de carte d'admission et je ne l'ai toujours pas reçue

Les actionnaires qui n'auraient pas reçu leur carte d'admission avant le 9 juin 2008 sont invités à prendre contact avec le centre d'appel des cartes d'admission de la Société Générale du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 uniquement depuis la France au 0 825 315 315 (coût de l'appel : 0,125 € HT/mn).

Si vous n'avez pas reçu de carte d'admission malgré votre demande, vous avez toujours la possibilité de vous présenter à l'assemblée du 12 juin 2008. Il faudra que vous présentiez une pièce d'identité et, si vous êtes actionnaire au porteur, une attestation de participation (qui vous sera délivrée par votre teneur de compte) justifiant de votre qualité d'actionnaire au 9 juin.